

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 37 - Animations commerciales : octroi d'une subvention à l'association Commerce et Artisanat des Chaprais pour l'organisation du « troc des Chaprais 2026 »

Délibération n° 008344

Animations commerciales : octroi d'une subvention à l'association Commerce et Artisanat des Chaprais pour l'organisation du « troc des Chaprais 2026 »

Rapporteur : M. Serge COUËSMES, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	09/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soutenir les projets d'animations des associations commerciales et artisanales. Depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans développent leurs actions de promotion ou de communication avec le soutien de la Ville de Besançon.

L'association « Commerce et Artisanat des Chaprais » organise son troc annuel et sollicite une subvention de la Ville de Besançon.

I. Le Troc des Chaprais

L'association Commerce et Artisanat aux Chaprais (37 adhérents et 3 bénévoles) est un acteur incontournable de l'animation commerciale du quartier des Chaprais.

Cette année, le « Troc des Chaprais » se déroulera le dimanche 30 août 2026. Cette manifestation comprend un grand déballage vide-greniers, musique, restauration et divertissements pour les enfants.

Pour cette édition :

- Déambulation de jonglerie, échassier et artistes en monocycle
- Sculpteur de ballons sur trottinette
- Restauration
- Structure gonflable, une borne photo personnalisée, trampo mobil
- Installation d'un baby foot XXL

Une convention d'occupation du domaine public sera signée entre l'association et la Ville de Besançon.

De la rue de Belfort à la place Flore, 200 à 250 exposants environ, accueilleront les visiteurs qui profiteront par ailleurs des commerces sédentaires du quartier. Cette manifestation est devenue au fil du temps la fête de quartier de rentrée des Chapraisais.

II. Subventions

Une subvention de 5 000 € est proposée pour cette opération dont le coût s'élève à 15 504 €. Ce même montant a été versé en 2023, 2024 et 2025.

➤ Rappel du soutien financier Ville de Besançon

Nom de la structure	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant prévisionnel 2026
Association commerces et artisanat aux Chaprais	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€

Par ailleurs, cette manifestation requiert l'intervention des services des services techniques de la Ville (pose de barrières, stationnement, blocage des rues...). Le coût de cette mise à disposition est évalué à 2 758 € (valeur 2025).

III. Plan de financement

RECETTES		DEPENSES	
Inscriptions	6 000 €	Sécurité	2 000 €
Recette buvette	504 €	Info inscriptions	750 €
Subvention ville	5 000 €	Droit d'occupation	254 €
Cotisations adhérents	4 000 €	Animations	9 000 €
		Frais divers	1 500 €
		Communication	2 000 €
TOTAL	15 504 €		15 504 €

En cas d'accord, la dépense de 5 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.

IV. Versement de la subvention

Cette subvention sera versée en une seule fois à compter de sa notification et l'association sera tenue de présenter un bilan financier et qualitatif de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2027.

La subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle des projets,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation des projets,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais, assortie d'une aide en nature évaluée à 2 758 € pour l'organisation de l'événement, dans les conditions prévues par la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

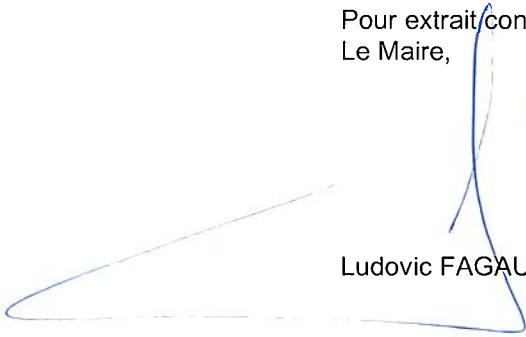
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT